



Paris, le 26 juin 2017

A l'attention de

Monsieur Nicolas HULOT

**Ministre d'État, ministre de la
Transition écologique et
solidaire**

HOTEL DE ROQUELAURE
246, BOULEVARD SAINT-
GERMAIN
75007 PARIS

Objet : Propositions des associations d'élus et de collectivités pour financer la transition écologique et solidaire des territoires

Monsieur le Ministre d'État,

Alors que la mise en œuvre effective de l'accord de Paris est fragilisée par la sortie des États-Unis, le respect des engagements climatiques et l'atteinte des objectifs nationaux passent plus que jamais par une mobilisation massive des territoires et des acteurs locaux.

Depuis les lois NOTRe et Transition énergétique, **les collectivités françaises disposent en effet de compétences clés leur permettant de participer de façon décisive à la lutte contre le changement climatique.** Les plans climat-air-énergie territoriaux (PCAET) sont désormais obligatoires à l'échelle intercommunale et doivent décliner des actions cohérentes avec les objectifs de la France en matière de climat (-40% d'émissions de gaz à effet de serre à horizon 2030). Les régions doivent désormais, quant à elles, élaborer des schémas régionaux d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET), auxquels seront intégrés les schémas régionaux climat air énergie et dont les PCAET devront tenir compte. **Les collectivités contribuent ainsi activement à la transition écologique et seront notamment mobilisées dans la mise en œuvre de la feuille de route pour l'action climatique annoncée le 6 juin.** Elles auront également un rôle décisif dans l'atteinte des objectifs fixés par la loi de Transition énergétique, ce qui supposera des efforts financiers importants de leur part. C'est pourquoi les associations signataires défendent ensemble depuis l'année dernière une proposition pour financer la transition énergétique des territoires.

L'atteinte des 32% d'énergies renouvelables dans le mix énergétique à l'horizon 2030 et le respect de l'engagement du Président de la République à doubler la capacité française en éolien et en photovoltaïque, ou encore à doubler le fonds chaleur, par exemple, supposeront des investissements des collectivités. La réduction de 50 % de la consommation énergétique finale à l'horizon 2050 et la rénovation de 500 000 logements par an, et en particulier

l'éradication des passoires thermiques, s'appuieront aussi sur l'action des collectivités, qui devront notamment déployer le dispositif des plateformes territoriales de la rénovation énergétique dont le financement pérenne par l'ADEME n'est pas assuré. Elles devront également assurer la rénovation énergétique de leur propre parc public bâti conformément au plan de rénovation des bâtiments publics annoncé par le Président de la République.

Face à leurs nouvelles responsabilités, **les collectivités ne disposent pas aujourd'hui d'un dispositif de financement propre et durable pour ces actions et plus généralement pour mettre en œuvre concrètement leurs planifications Energie Climat.** Or ces planifications, sans moyens de mise en œuvre, ne permettront pas aux territoires de contribuer à l'atteinte des objectifs ambitieux de la France. La baisse des dotations a, par ailleurs, considérablement réduit leurs marges de manœuvre budgétaire et les contraint à des arbitrages permanents alors même qu'elles sont de plus en plus sollicitées en matière de politique énergétique.

Pour apporter ces financements, **les associations signataires proposent d'attribuer aux collectivités en charge de la planification territoriale Energie-Climat une partie de la Contribution Climat-Energie, dont l'augmentation à 100 €/ t de carbone d'ici à 2030 a été confirmée par le Président de la République, dès 2018 quand celle-ci passera de 30€ à 39€/ t CO₂. Cette affectation prendrait la forme d'une dotation climat entraînant un versement de 10 euros par habitant aux intercommunalités ayant adopté un Plan Climat-Air-Énergie-Territorial (PCAET) et de 5 euros par habitant aux régions ayant adopté un schéma régional climat air énergie (SRCAE), puis un schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET).**

Cette dotation permettrait de donner un sens à la fiscalité sur le carbone, souvent perçue comme punitive, en la redistribuant de manière incitative aux acteurs locaux via les territoires sous la forme d'un accompagnement à la transition énergétique, génératrice d'emplois et de développement économique.

Cette proposition pourrait, par ailleurs s'inscrire dans le plan d'investissement public annoncé pendant la campagne présidentielle, qui prévoit notamment d'affecter 15 milliards d'euros à la rénovation énergétique des bâtiments, à la conversion des vieux véhicules et à **l'accompagnement de la transition sur les territoires.**

Cette mesure a été soutenue lors de l'élaboration de la loi de finances rectificative pour 2016 par des députés et sénateurs de toute tendance politique et adoptée au Sénat, avant d'être rejetée à trois voix près par l'Assemblée nationale en lecture définitive.

Nous vous sollicitons donc pour une rencontre afin de vous présenter ce projet soutenu également par de nombreuses associations environnementales. Ce rendez-vous pourrait également être l'occasion de vous faire part des propositions de nos associations en matière de fiscalité en faveur de l'économie circulaire. La gestion des déchets représente en effet une part significative des émissions de gaz à effet de serre. Une politique ambitieuse de développement de l'économie circulaire basée sur une fiscalité responsabilisant les différents acteurs sous forme de bonus / malus permettrait donc de réduire significativement l'utilisation des ressources et contribuerait à la protection de l'environnement.

A l'instar du dialogue que vous avez déjà engagé avec les ONG environnementales, cette rencontre serait l'occasion d'initier des relations plus régulières entre le gouvernement et les associations d'élus et de collectivités locales, généralistes et spécialisées, actrices majeures de la transition énergétique et écologique.

Dans l'attente d'une rencontre prochaine, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre d'État, l'expression de notre haute considération.

Charles-Eric LEMAGNEN

Président de l'Assemblée des communautés de France (AdCF)
Président d'Orléans Métropole



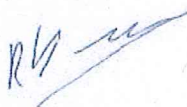
Gilles VINCENT

Président d'AMORCE
Vice-Président de Toulon Provence Méditerranée



Ronan DANTEC

Président de la commission environnement et développement durable de l'AFFCRE
Vice-Président de la commission de l'aménagement du territoire et du développement durable du Sénat



Alain MASSON

Président de la Fédération des agences locales de l'énergie et du climat (FLAME)
1^{er} vice-président de Brest Métropole



Olivier DUSSOPT

Président de l'Association des Petites Villes de France
Député de l'Ardèche, Maire d'Annonay



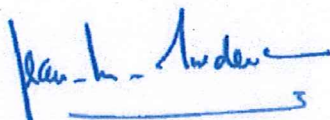
Jean ROTTNER

Président de la Fédération Nationale des agences d'urbanisme (FNAU)
Maire de Mulhouse, Vice-Président du Conseil Régional du Grand Est



Jean-Luc MOUDENC

Président de France Urbaine
Maire de Toulouse, Président de Toulouse Métropole



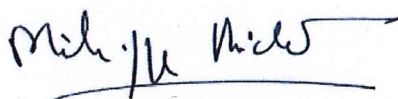
Serge NOCODIE

Président du Réseau des Agences Régionales de l'Énergie et de l'Environnement
Président de Rhône-Alpes Énergie Environnement



Philippe RICHERT

Président de Régions de France
Président du Conseil Régional du Grand Est



Courrier également adressé à :

- Monsieur le Président de la République française Emmanuel MACRON
- Monsieur le Ministre de l'action et des comptes publics Gérald DARMANIN

